Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.
Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

CONCERNANT UN OUVRAGE INTITULÉ « ETUDES HISTORIQUES ET LÉGALES SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN CANADA, » PAR M. L'AVOCAT S. PAGNUELO.

Montréal, le 19 mars 1872.

Monsieur,

L'ouvrage indiqué plus haut vous a été annoncé par le *Nouveau-Monde.* Son titre en fait connaitre le but et l'importance ; aussi, n'est-il nullement nécessaire de le recommander, puisqu'il se recommande lui-même auprès de tous ceux qui aiment l'Eglise et qui sont disposés à tout faire pour défendre la liberté dont elle doit jouir dans le monde entier.

Vous saluez sans doute avec bonheur l'apparition d'un livre qui constate de plus en plus la liberté religieuse, assurée à notre heureux Canada par les titres les plus solides et les actes les plus authentiques et les plus solennels. Car l'amour de la Religion est inséparable de l'amour de la patrie ; et nous ne pouvons que nous réjouir en

voyant qu'il n'y a pas de pays au monde qui ait été plus favorisé par la divine Providence que notre Canada, puisqu'il est encore aujourd'hui en droit de jouir de toutes les libertés religieuses et civiles.

Vous favoriserez donc la circulation de ce livre par tous les moyens en votre pouvoir, sans qu'il soit nécessaire que l'on fasse appel à votre zèle et à votre générosité. Aussi n'est-ce pas mon intention, en vous adressant la présente, de m'arrêter là-dessus, puisque ce serait peine inutile que de vous inviter à souscrire d'avance et à faire souscrire les autres à un livre qui doit nécessairement trouver place dans toutes les bonnes bibliothèques.

Voici donc ce qui me préoccupe principalement, en vous adressant cette Circulaire.

En voyant M. l'Avocat Pagnuelo prendre une place distinguée parmi les défenseurs de la *Liberté religieuse*, nous ne pouvons qu'admirer et bénir la divine Providence qui choisit des Laïques pour en faire de bons et zélés auxiliaires du Clergé, afin de travailler d'un commun accord à faire triompher les bons principes, que notre immortel Pontife ne cesse de proclamer du haut de la Chaire Apostolique.

Aussi est-ce un grand bonheur pour moi de voir se former une école qui s'attache cordialement aux enseignements du St. Siége ; qui approuve tout ce que le Pape approuve, et qui condamne tout ce que le Pape condamne ; qui en conséquence rejette le libéralisme, le philosophisme, le césarisme, le rationalisme, l'indifférentisme et toutes les autres monstrueuses erreurs qui, comme des serpents vénimeux, se glissent dans tous les rangs de la société. Cette école se fait gloire de suivre en tous points l'enseignement de l'Eglise, et ses membres prouvent par les faits qu'ils sont vraiment sincères.

Cette Ecole se compose déjà d'un bon nombre de catholiques marquants par leur position dans les divers

rangs de la société et surtout de jeunes gens ardents et dévoués. Parmi ces derniers, Nous sommes heureux de compter plusieurs de nos Zouaves, qui consacrent leurs plumes à la défense du St. Siége, ne pouvant plus faire servire leurs épées à la garde de la Ville Sainte. Ces hommes de dévouement sont en butte à beaucoup de contradictions ; mais les sacrifices ne leur coûtent pas, dès qu'il s'agit de la bonne cause.

Ils appartiennent à de bonnes familles ; et ils peuvent, par leurs talents et leurs connaissances, paraître avec avantage dans les salons, briller dans les cercles littéraires et se frayer la route avec honneur aux charges qui, dans tout pays, n'appartiennent qu'aux citoyens importants. Dans quelques années, leur nombre, il faut l'espérer, aura augmenté ; et Dieu aidant, ils se trouveront disséminés dans la Législature, la Magistrature et autres situations importantes.

Ils n'oublieront jamais, j'en ai la conviction, les bons principes de l'école à laquelle ils se font gloire d'appartenir. Ils en feront profession hautement et hardiment chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Alors la voix de l'Eglise, qui se sera fait entendre dans les Chaires de vérité, trouvera des échos fidèles dans les enceintes Parlementaires, dans les Tribunaux judiciaires, dans les Opinions légales du barreau, dans les Tribunes des Orateurs et *Lectureurs*, dans les salons et dans les maisons d'éducation, partout enfin où l'on s'occupe de choses sérieuses. Il est évident que ce sont là des moyens efficaces, pour infiltrer insensiblement et par degré les saines doctrines dans toutes les classes de la société.

Cette école, quoique jeune encore, a déjà évidemment produit d'excellents fruits. On peut aisément s'en convaincre par les bons Journaux qui font une guerre implacable aux mauvais principes ; par les jugements des cours civiles qui respectent l'autorité de l'Eglise ; par les Revues scientifiques et légales qui s'attachent à faire prévaloir les

enseignements chrétiens contre les interprétations erronées données à nos lois par des hommes hostiles à la Religion ; par les savants plaidoyers qui ont fait triompher les vrais droits de l'Eglise, que le Césarisme voudrait fouler aux pieds ; par les écrits de tout genre que l'amour de la vérité a inspirés aux hommes de bonne volonté. Aussi s'est-il opéré un heureux renouvellement dans l'esprit public.

Il est facile de conclure de tout cela que l'on peut, avec cette bonne école, compter sur un avenir consolant pour la Religion, dans notre cher Canada, parce qu'en y propageant les saines doctrines, on en éloignera les calamités qui bouleversent aujourd'hui les vieilles sociétés Européennes. Hélas ! Ces sociétés tombent en lambeaux, parce qu'elles ont méconnu les vrais principes qui pouvaient seuls leur conserver la vie.

Nous sympathiserons donc de grand cœur avec les hommes du monde à qui Dieu inspire la bonne volonté de défendre la Religion, sous la direction des pasteurs de l'Eglise. Nous les ambrasserons comme de généreux auxiliaires, et nous les favoriserons par tous les moyens en notre pouvoir. Nous lirons et ferons lire leurs écrits, y applaudissant de tout notre cœur. Et s'il leur arrivait de faire des avancés contraires aux vrais principes nous les avertirions et les redresserions en toute cordialité et charité.

Mais pour obtenir un plein succès, nous devons prier et faire prier nos bonnes âmes, afin que l'Esprit Saint qui est l'auteur de toute les sciences, daigne augmenter dans toutes les rangs de la hiérarchie sacrée et dans toutes les classes de la société civile, le nombre des hommes de bonne volonté qui consacrent leurs veilles, leurs talents, leurs connaissances à la défense des saines doctrines, selon l'ordre tracé par la sagesse de notre Suprême Pontife.

Prions tout spécialement pour que les *Etudes historiques*

et légales sur la Liberté religieuse en Canada fassent promptement leur chemin et atteignent pleinement leur but. Ces *Etudes* combattent directement le *Césarisme* qui est le second monstre venimeux que le St. Père signala, le 9 Déc. 1854, à l'attention et au zèle d'environ deux cents Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Evêques, réunis à Rome pour la mémorable solennité de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu. Espérons que cette Vierge bonne et puissante écrasera de son pied immaculé la tête de ce monstrueux serpent, qui se glisse dans toutes les sociétés, pour les bouleverser de fond en comble.

En attendant fermement ce succès de la divine bonté, assistons avec un vif intérêt à la grande scène que va dérouler à nos yeux M. l'Avocat Pagnuelo : « On y verra « dit-il, l'Eglise triompher et sortir de ce combat de près « de soixante ans, libre et indépendante ; on y verra les « dissidents obtenir leur émancipation, les Anglicans « briser l'union intime qui les liait de fait à l'Etat, et « finalement la législature proclamer, comme principe « fondamental de notre constitution politique, la liberté « des cultes chrétiens et leur égalité devant la loi etc.....

Formons avec l'auteur, ce vœu sincère : « Puissent ces « Etudes être utiles à mes compatriotes dont les intérêts « nationaux sont si intimement unis à leurs intérêts reli- « gieux, et leur faire comprendre que la liberté de l'Eglise, « acquise au prix de tant de luttes et de sacrifices, est un « dépôt maintenant confié à leurs mains, sur lequel il « doivent veiller comme sur le plus précieux héritage qui « leur a été légué et qu'ils seraient criminels d'y porter « eux-mêmes la moindre atteinte ! etc., etc.

Enfin, acceptons, comme un gage de la soumission fidèle de l'auteur à l'Eglise la déclaration par laquelle il termine sa préface. « Comme les expressions : *liberté religieuse*, « *liberté des cultes* sont souvent employées dans ce livre et « que je les invoque en faveur de l'Eglise Catholique en

« Canada, je déclare ne pas les comprendre dans le sens » condamné par l'Encyclique et le Syllabus de 1864 ; et, « en enfant soumis et dévoué de l'Eglise catholique, ac- « cepter d'une manière entière ses enseignements sur « toutes ces questions. »

Que le bon St. Joseph, dont nous faisons aujourd'hui la glorieuse solennité, inspire, conduise et protège les bons écrivains ! Qu'il daigne les faire participants de la science sublime qu'il a acquise en conversant familièrement avec Jésus et Marie !

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG., Eveque de Montreal.